



Défendre  
notre métier  
et ceux qui  
l'exercent

# Faen infos

FAEN infos N°5 du 05/11/07 au 25/11/07

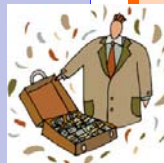
## Les dépenses d'éducation

Les comparatifs de dépenses de l'éducation effectués entre différents pays peuvent être faits à partir des **sommes effectivement consacrées**, converties en une seule et même monnaie.



Mais les différents pays ont des  **niveaux de vie, des ressources économiques très diverses. C'est pourquoi le pourcentage du PIB (Produit Intérieur Brut) consacré aux dépenses d'éducation est également utilisé.**

Il donne une bonne indication du degré de priorité accordé aux dépenses d'éducation dans l'ensemble des ressources de chaque pays.



Le ministère de l'Éducation Nationale a calculé le coût de l'éducation **pour l'année 2005. La France a consacré 6,3 % de son PIB aux dépenses d'éducation contre 7,6 % en 1995, dix ans plus tôt.**

La dépense moyenne est de 4 680 euros par élève dans l'enseignement pré - élémentaire, de 4 760 € dans l'élémentaire, de 7 710 € en collège, de 10 140 à 10 430 € en lycée, de 7 210 € pour un étudiant en université, de 10 890 € en IUT, de 13 360 € en ST et de 13 560 € en CPGE.

*La part du Ministère de l'Éducation dans la dépense intérieure d'éducation est passée de 61 % à 55,5 % alors que celle des collectivités locales est passée de 14,2 à 21,2 %.*

Les comparaisons internationales montrent qu'avec **ses 6,3 % du PIB, la France est légèrement au dessus de la moyenne (5,9 %) des pays de l'OCDE**, l'Espagne étant à 4,7 % et les États-Unis à 7,5 %.

## Salariales

Dans le cadre de la "réflexion sur les conditions de travail et sur les modalités de la négociation salariale dans la Fonction Publique", quelques discussions ont eu lieu, mais « a minima », principalement pour répartir une partie des économies réalisées par les fermetures de postes intervenues en 2007.

Le résultat des décisions gouvernementales unilatérales qui ont suivi ces discussions est éloquent .

### Pour 2007 :

- Les cadres de la Fonction Publique détenteurs d'un Compte Épargne Temps pourront obtenir le paiement de 4 jours de RTT qui leur sont dus.
- Les agents de catégorie B rémunérés au dessus de l'indice majoré 350 pourront faire des heures supplémentaires défiscalisées et exonérées de charges sociales (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008).

Une indemnité de « sommet de grade » est annoncée pour les fonctionnaires parvenus **depuis au moins 5 ans au dernier échelon de leur grade ou de leur classe** .

*Elle peut donc concerner une partie de ceux qui sont au dernier échelon de la classe normale, de la hors classe ou de la classe exceptionnelle .*

D'un montant variant de 400 euros brut (pour les personnels de catégorie B) à 700 euros (pour les personnels de catégorie A), cette indemnité concernerait 40 000 fonctionnaires de la Fonction Publique de l'État dont près de la moitié (20 000) dans l'Éducation Nationale qui compte au total 1 065 000 agents !

Et c'est tout !

### Pour 2008 :

- Une augmentation de la valeur du point d'indice de 0,8% au 1er février 2008.

Annoncer comme augmentation de salaire le paiement légitime d'un travail effectué frise le ridicule.

De plus, **cette année encore, les collègues de catégorie C et ceux dont l'indice terminal du corps est supérieur à 798 sont exclus du dispositif de l'indemnité de sommet de grade.**



Nous sommes loin de l'utilisation, pour la Fonction Publique de l'État, de la moitié des sommes économisées par les fermetures de postes de cette même Fonction Publique.

Ceux qui ont cautionné ces fermetures en mordant à l'hameçon du slogan « moins de fonctionnaires mieux payés » peuvent aujourd'hui mesurer les conséquences de leur coupable crédulité ou complaisance.

Et comme une mauvaise nouvelle n'arrive jamais seule, l'augmentation de 0,8% n'est même pas budgétée dans le projet de budget pour 2008.

Elle réduira donc d'autant les mesures catégorielles.



## Accompagnement éducatif



Le ministre vient d'annoncer le **dé-blocage de 3,4 millions d'euros** en plus des 140 millions prévus au budget 2008, **pour développer des activités sportives et artistiques** dans le cadre de l'accompagnement éducatif. Cette enveloppe est circonscrite aux mois de novembre et décembre 2007 et représente 3 000 euros pour chacun des 1 119 collèges de l'éducation prioritaire.

Selon les premiers résultats de la mise en place de l'accompagnement éducatif, 21% des heures étaient consacrées aux activités culturelles, 12% seulement aux activités sportives, plus difficiles à mettre en place, selon le ministre.

Outre les 1 119 établissements de l'éducation prioritaire concernés, 200 autres collèges ont pris part au dispositif dès cette année. Par ailleurs, 44% des élèves de 6<sup>ème</sup> se sont déclarés volontaires.

Ce dispositif constitue pour le ministre « une petite révolution qui voit la satisfaction des familles, la mobilisation des enseignants et l'enthousiasme des enfants » !

Cette rallonge budgétaire confirme bien qu'un dispositif qui répond à des besoins demande des moyens à la hauteur des ambitions : c'est ce que nous ne cessons de répéter à la FAEN.



Quant aux élèves de 6<sup>ème</sup>, rappelons qu'il existe déjà depuis plusieurs années l'Aide au Travail Personnalisé (ATP) à raison de deux heures par semaine, dispositif inscrit à l'emploi du temps des élèves et des professeurs.

**Pour la FAEN, c'est dans cette direction qu'il faut envisager l'élargissement de l'accompagnement éducatif à tous les collèges à la rentrée prochaine.** D'autant plus que, si nous considérons la rémunération de ces heures d'accompagnement éducatif, on s'aperçoit que si les personnels enseignants sont payés en HSE défiscalisées, d'autres personnels intervenants comme **les COP, les CPE, les documentalistes, les MI SE, etc**, non assujettis aux heures supplémentaires, **le sont sur la base de vacations à un taux équivalent à la moitié d'une HSE !**

*La FAEN dénonce le système de paiement par heures supplémentaires qui ne fait qu'accroître les profondes inégalités entre collègues accomplissant une même tâche.*

## Les ZEP se font RAR

Le ministre de l'Éducation Nationale a récemment évoqué les études surveillées mises en place dans tous les collèges de l'Éducation Prioritaire et a déclaré vouloir passer d'une « logique de zone à une logique d'établissement, ce qui permettrait, selon lui, d'éviter la dispersion des dispositifs ». **Il faut donc concentrer les efforts sur les élèves en difficulté dans chaque établissement.**

C'est dans cet esprit que sont mis en place progressivement l'accompagnement éducatif et les PPRE et que des efforts ponctuels sont maintenus pour les établissements classés « Ambition réussite ».

En conséquence, **les termes de ZEP et de REP disparaissent au profit des RAR (Réseaux Ambition Réussite) et des RRS (Réseaux Réussite Scolaire).**



**En ce qui concerne la sortie d'Éducation Prioritaire à partir de la rentrée 2009, la DGESCO précise qu'elle n'a reçu, pour l'instant, aucune remontée rectorale en ce sens.**

Dans l'Administration, en général, et dans l'Éducation Nationale en particulier, les changements de vocable ne sont souvent pas anodins.

Ainsi, l'Éducation Prioritaire n'existe plus et est remplacée par des RAR et des RRS, autrement dit, **par des réseaux avec ambition de réussite et d'autres réseaux de réussite scolaire mais... sans ambition !**

Cela veut également dire qu'en supprimant les « zones », **on réduit inévitablement le nombre d'établissements concernés et par voie de conséquence, le nombre d'élèves concernés.**

Par ailleurs, en ne distinguant plus les établissements EP2 et EP3, on prive de moyens des établissements

sensibles aux difficultés importantes qui, à terme, pourraient aussi sortir du système. *Ce qui veut dire également menaces sur les indemnités perçues par les enseignants, même si on affiche aujourd'hui une volonté de les maintenir.*

Il est à craindre également que certains rectorats ne récupèrent des moyens en décidant de sortir un certain nombre d'établissements du système.

Enfin, ce ne sont pas les quelques heures d'accompagnement éducatif et de PPRE qui résoudront à elles seules les grandes difficultés des élèves qui relèvent de l'Éducation Prioritaire. **En diminuant ainsi les moyens, on diminue d'autant les perspectives de réussite.**

*A quand une réelle ambition ministérielle de réussite scolaire pour tous ?*

